

LIAISON NATIONALE ÉQUIPEMENT

Les dernières annonces de la direction faisant suite à la DCI SUD-Rail du 05 décembre 2025

La direction de la SA Réseau a dévoilé ses dernières « mesures » pour les SE et de l'ensemble des métiers « M&T » sous la pression des grévistes. Elles sont très loin de répondre à la réalité du terrain et à nos revendications syndicales.

SUR LES EFFECTIFS ET LA FORMATION Rien de plus !

SUR LES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRES

Classe 3 → 4 : le monitorat comme seul « ascenseur social »

Pour le passage de la classe 3 à la classe 4, la direction ne propose aucun critère temporel, juste la possibilité de passer en classe 4 en devenant moniteur des nouveaux embauché-e-s, (60 postes en 2026, 30 en 2027, 30 en 2028 de classe 3 pour 4 sur les 4 « territoires »). Soit 120 au total. Autrement dit : faire plus de boulot (formation, encadrement) pour espérer, un jour, une reconnaissance salariale, sans délai garanti ni transparence.

Classe 2 → 3 : Au bout de 3 astreintes

Pour le passage de la classe 2 à la classe 3, la direction conditionne l'évolution à « un cycle de 3 astreintes en double et rémunérées »

Traduction : L'astreinte reste toujours un passage obligé pour espérer évoluer. **Rien de plus !**

Classe 4 → 5 : Req

Au bout de 4 ans d'expérience au poste de Req et 10 ans de classe 4 minimum, possibilité de passer classe 5 sans examens.

Sans changement pour les Req de la voie : 40 au total.

Pour les CCRN

L'indemnité de continuité de service est le levier à la main des établissements par le DET. La SA RESEAU enjoint les DET à revoir et ouvrir cette possibilité, **mais rien d'obligatoire !**

SUD-Rail REVENDIQUE

- Un plan pluriannuel d'embauches multi métiers M&T, avec des chiffres, des dates et des lieux.
- Des formations qualifiantes, sur temps de travail, intégrées dans de vrais parcours de carrière.
- Une anticipation sur les embauches.
- Le passage automatique en classe 3 après un délai court et fixe, sans chantage à l'astreinte.
- Un passage garanti en classe 4 après un nombre d'années défini sur le poste (7 ans), avec rétroactivité possible.
- Une reconnaissance spécifique et chiffrée du monitorat (prime, niveau, maintien dans le temps).
- Le passage en classe 5 pour l'ensemble des Req.

ASTREINTES TOUS SERVICES RESEAU : DES AGENT-E-S 24/24 POUR DES INDEMNITÉS DÉRISOIRES

Rien de plus !

Pour tous les agent-e-s réseau en astreinte, les indemnités de sortie sont les suivantes, par année civile :

- 1 à 7 sorties : 11,93 € par sortie.
- Au-delà de la 7eme : 23,86 € par sortie.
- Au-delà de la 11eme : 35,79 € par sortie.

Être mobilisable 24 h/24, sacrifier soirées, nuits, week-ends, vie de famille... pour ces montants est une provocation.

Dans un contexte d'inflation, ces sommes ne compensent ni la pénibilité, ni les contraintes, ni le risque ferroviaire réel.

SUD-RAIL EXIGE

- Doublement du taux A d'astreinte. **NON**
- Revalorisation de l'indemnité de la sortie d'astreinte à 32,50 euros brut. **NON**
- Paiement des vendredis d'astreinte en taux B. **NON**
- Passage à 3 RCA (repos compensateur d'astreinte) par semaine d'astreinte. **NON**
- Passage automatique et immédiat à la classe 3 pour les agent-e-s tenant l'astreinte **NON**
- Renforcement des équipes d'astreinte / Interdiction du cumul astreinte-nuit / Astreinte sur la base du volontariat / Réduction de la taille des parcours d'astreinte / Astreinte exclusivement sur le parcours de travail (connaissance de parcours) / etc... **NON**
- La revalorisation du panier à hauteur du repas. **NON**
- La création de primes mensuelles pour reconnaître les technicités des métiers Réseau. **NON**
 - En cas d'absence (arrêt de travail, inaptitude temporaire, ILD...), maintien du salaire (EVS compris) calculé sur les 12 derniers mois. **NON**



La fédération SUD-Rail a porté la voix des cheminot-e-s et a re-exigé des mesures concrètes et pérennes lors de la DCI du 5 décembre 2025 !!!

La SA RESEAU préfère ignorer les revendications des cheminot-e-s !!!

UN SEUL MOT D'ORDRE : TOUS EN GREVE !